

AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 6 novembre 2023 à 18 h 30, les règlements suivants :

- Règlement sur la taxe relative aux services - exercice financier 2024 (RCA23-27005) imposant une taxe à tous les immeubles de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve à compter du 1^{er} janvier 2024.
- Règlement sur les tarifs - exercice financier 2024 (RCA23-27004).

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Toute personne intéressée peut consulter les règlements mentionnés ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

FAIT À MONTRÉAL, CE 17^E JOUR DE NOVEMBRE 2023.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Olga Sacaliuc